



SIVOM ENFANCE JEUNESSE
de l'Estuaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL D2024_02_01

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février, le Comité Syndical du SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire, dûment convoqué en date du cinq février, s'est réuni, à dix-huit heures trente, salle du conseil à la mairie d'Epargnes, sous la Présidence de Monsieur Vincent BOZIER.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 9

NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 10

PRÉSENTS :

	NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
1	BOZIER	Vincent	Président, délégué titulaire	MESCHERS S/ GIRONDE
2	PÉROCHAIN	Carole	Vice-présidente, déléguée titulaire	COZES
3	LAVEAUD	Donatien	Vice-président, délégué titulaire	BARZAN
4	WEYER	Thierry	Vice-Président, Délégué titulaire	EPARGNES
5	ROUIL	Chantal	Secrétaire, déléguée titulaire	ARCES S/ GIRONDE
6	EGRETEAU	Agnès	Déléguée titulaire	SEMUSSAC
7	POURPOINT	Bernard	Délégué titulaire	GREZAC
8	BRANCHEREAU	Christine	Déléguée titulaire	TALMONT SUR GIRONDE
9	SEGUINAUD	Béatrice	Déléguée titulaire	CHENAC SAINT SERNIN

POUVOIR :

	NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
1	GUILLET	Stéphanie	Déléguée suppléante	MORTAGNE S/ GIRONDE
	donne pouvoir à :			
	BOZIER	Vincent	Président, délégué titulaire	MESCHERS S/ GIRONDE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
PÉROCHAIN	Carole	Vice-présidente, déléguée titulaire	COZES

Objet : Correction de la grille tarifaire des prestations d'accueil Enfance à compter du 19/02/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 5211-10, par lequel l'assemblée délibérante est seule compétente pour fixer les tarifs,

Vu la délibération du comité syndical 2023_12_14 du 20/12/2023 fixant les tarifs des prestations d'accueils de loisirs et périscolaire,

Considérant l'exposé de Monsieur le Président explicitant la nécessité de corriger la grille votée en décembre 2023 pour y intégrer le tarif du matin ou de l'après-midi pour les parents fournissant un panier repas, les pénalités pour annulation hors délai et absence injustifiée pour les mercredis et vacances scolaires, le reste des tarifs restant inchangés,

VOTE

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'

- **APPLIQUER** la grille tarifaire des prestations d'accueil Enfance ci-dessous à compter du 19 février 2024 ;
- **DIRE** que cette délibération annule et remplace la délibération 2023_12_14 du 20 décembre 2023.

CAF QF1 ou MSA1	0 - 550
CAF QF2 ou MSA2	551 - 760
CAF QF3 ou MSA3	761 - 1000
CAF QF4 ou MSA4 ou non allocataire	> 1001

FRAIS DE DOSSIER		
	1 ENFANT	2 ENFANTS OU PLUS
HORS SIVOM	18,00 €	28,00

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN / SOIR TARIF AU 1/4 D'HEURE					
		QF4 / MSA4	QF3 / MSA3	QF2 / MSA2	QF1 / MSA1
APS MATIN ou SOIR Tarifs au 1/4 d'heure tout 1/4 d'h entamé est dû	SIVOM	0,45 €	0,35 €	0,30 €	0,20 €
	HORS SIVOM	0,65 €	0,55 €	0,40 €	0,30 €
GOUTER OBLIGATOIRE En plus du 1er quart d'heure du soir		0,75 €	0,70 €	0,65 €	0,60 €
Annulation hors délai 48h		Matin : 1er quart d'heure Soir : 1er quart d'heure + goûter			
Absence injustifiée matin ou soir		1er quart d'heure + 3 €			

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI / VACANCES SCOLAIRES					
		QF4 / MSA4	QF3 / MSA3	QF2 / MSA2	QF1 / MSA1
MATIN ou APRES MIDI SANS REPAS	SIVOM	7,50 €	6,50 €	5,20 €	3,50 €
	HORS SIVOM	12,50 €	10,50 €	7,95 €	5,90 €
MATIN ou APRES MIDI avec repas fourni par les parents*	SIVOM	10 €	8,50 €	7,25 €	5,5 €
	HORS SIVOM	15,75 €	13,90 €	11,45 €	9,3 €
MATIN ou APRES MIDI AVEC REPAS	SIVOM	12,50 €	10,50 €	9,25 €	7,50 €
	HORS SIVOM	19 €	17,30 €	14,90 €	12,70 €
JOURNEE COMPLETE SANS REPAS	SIVOM	14 €	12,80 €	9,60 €	6,95 €
	HORS SIVOM	22,50 €	20,50 €	15,75 €	11,35 €
JOURNEE COMPLETE AVEC REPAS	SIVOM	17,50 €	15,75 €	12,10 €	8,60 €
	HORS SIVOM	28,50 €	26 €	19,60 €	14,20 €
REPAS	SIVOM	4,70 €	4,50 €	4,15 €	4,15 €
	HORS SIVOM	7,80 €	7,50 €	7,10 €	7,10 €
Annulation hors délai 48h		Prix de la réservation			
Absence injustifiée		Prix de la réservation + 5 €			

* sous conditions

FORFAIT RETARD					
		QF4 / MSA4	QF3 / MSA3	QF2 / MSA2	QF1 / MSA1
1er RETARD / heure	SIVOM	8 €			
	HORS SIVOM	15 €			

Fait à Cozes, le 15/02/2024

Le Président,
Vincent BOZIER

